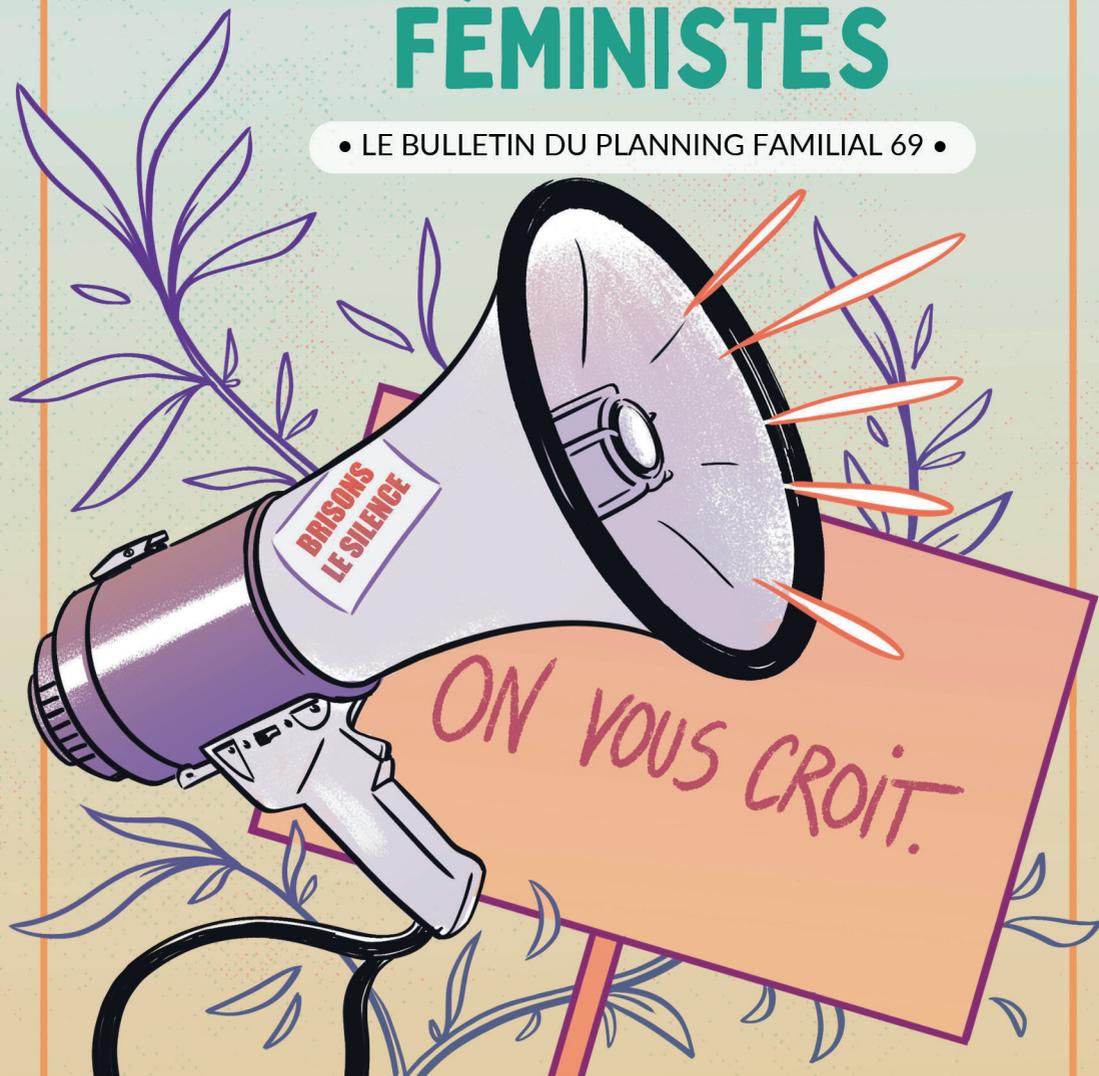


# D'ÉBATS FÉMINISTES

#86

NOVEMBRE  
2024

• LE BULLETIN DU PLANNING FAMILIAL 69 •



## TURQUIE

Révolte des femmes et  
des minorités de genre

## PLANNING FAMILIAL

Nouvelles affiches inclusives

## PARTENAIRES

Entretien avec Filactions

# SOMMAIRE

## EN DIRECT DU PF 69

- p.4 Encourager le bénévolat
- p.5 Nuit du droit et IVG
- p.8 Café intimité au PF69
- p.9 Les Dynastits
- p.11 Contre les VSS
- p.14 Des nouvelles du CA

## C'EST MAINTENANT !

- p.15 Mobilisations le 25 novembre
- p.16 Nouvelles affiches du Planning
- p.17 Témoignage de violence sexuelle
- p.19 Code du travail domestique
- p.20 Auto-avortements : pas de méthode sûre

## OUVRIR LA VOIX

- p.23 Rencontre avec Filactions
- p.26 Révoltes de femmes en Turquie
- p.28 Le mot « féminicide »



## (RE)DÉCOUVERTES

- p.30 Matilde Landeta
- p.31 Désirer la violence

## ONT PARTICIPÉ À CE BULLETIN :

Swan Bague, Elléa Bird, Camille Blois,  
Pauline Cerdan, Collectif Droits  
des femmes 69, Charlotte Dumas,  
Laurène Dupont, Gwenaëlle Ferré,  
Martha Gilson, Ebru Gurlu, Maéva Paupert,  
Christiane Ray, Amélie Tissoires

## VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### LES NOMMER, Y FAIRE FACE, LES COMBATTRE

En France, toutes les 2 minutes, une femme est victime de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle. 32% ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. 1,2 million de femmes sont la cible d'injures sexistes chaque année. 6,7 millions de personnes ont subi l'inceste. Le procès Mazan place au cœur des débats médiatiques la question du consentement, alors que de trop nombreux médias relaient des discours misogynes qui appuient la culture du viol. En France, la médiatisation d'un procès ne doit pas faire oublier qu'accéder à la justice pour les femmes victimes de violences sexuelles reste un véritable parcours de combattantes. 6% des victimes de viol, tentatives de viol ou d'agressions sexuelles subies ont porté plainte en 2021 ; 0,6% des viols ou tentatives de viols auraient donné lieu à une condamnation en 2020. Les femmes migrantes, trans ou travailleuses du sexe, entre autres, rencontrent des obstacles supplémentaires et spécifiques alors qu'elles sont déjà surexposées aux violences sexuelles, comme le souligne un rapport récent d'Amnesty International.

Dans un contexte nauséabond, où le gouvernement est majoritairement

composé de personnes ayant pris des positions réactionnaires, homophobes et transphobes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne peut pas faiblir. La culture du viol existe dans les films que nous avons tous regardés, comme le rappelle le livre *Désirer la violence* de Chloé Thibaud.

Pour que ces violences ne soient pas instrumentalisées par le féminisme qui voudrait que la lutte contre les agressions sexistes et sexuelles soit le marchepied de la xénophobie et de l'extrême droite. Pour que ces violences ne soient pas banalisées, minimisées dans les médias ou l'opinion publique. Pour que ces violences ne soient pas hiérarchisées, ni essentialisées. Alors que les attaques contre les personnes trans ou les postures décoloniales se multiplient, nous ne laisserons pas le féminisme être instrumentalisé à des fins racistes et islamophobes.

Inlassablement, nous nous mobilisons. En novembre, le festival *Brisons le Silence*, porté par l'association *Filactions*, est un rendez-vous annuel incontournable à Lyon. Le samedi 23 novembre, dans les rues, manifestons ! Le 25 novembre, jour de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, des membres du CA et de l'équipe

salariée assisteront à l'inauguration de la Maison des Femmes, en tant que membres du collectif inter-associatif, puis le Planning familial 69 participera à une soirée sur les luttes menées par les féministes contre les féminicides.

Tous les jours de l'année, nos actions visent à dénoncer les violences produites par le patriarcat et à accompagner les personnes victimes de ces violences. En novembre comme le reste de l'année, nous restons mobilisées et déterminées !



EN DIRECT DU PF 69

## ENCOURAGER LE BÉNÉVOLAT



Deux temps d'accueil à destination des futures bénévoles se sont déroulés au PF69 les premiers lundis d'octobre et de novembre, animés par Swan (membre du CA) et Pauline (chargée d'animation de la vie associative).

L'occasion pour celles qui le souhaitent de venir s'informer sur les cadres d'engagement proposés par notre association, de découvrir les locaux, de mieux appréhender les activités du centre de santé sexuelle et surtout de pouvoir poser toutes leurs questions !

Ces deux moments d'échange nous ont permis d'accueillir 21 personnes dont la plupart sont nouvelles

adhérentes. Certain-es ont déjà pu s'inscrire à des groupes de travail, d'autres à la formation « accompagner de mineur.es en demande d'IVG » proposée par le Planning familial 69.

Le prochain temps d'accueil aura lieu le lundi 3 février 2025 de 18h à 19h, avec pour même objectif de mieux faire connaître nos possibilités de bénévolat et de faciliter l'engagement de celles et ceux qui ont envie de participer à la vie du mouvement, pour un monde toujours plus féministe et inclusif.

Au plaisir de vous y retrouver !



# NUIT DU DROIT : TABLE RONDE AUTOUR DE L'IVG



Le 3 octobre le PF69 a été invité à participer à une table ronde autour de l'IVG à l'Université Lyon Jean Moulin Lyon 3, à l'occasion de la Nuit du Droit. L'amphi était plein et la table réunissait Chantal des Roseaux (CCF au PF69), Nathalie Sabot (membre du CA du PF69), Guillaume Hingrai (Médecin gynécologue obstétricien, Hospices civils de Lyon), Laurie Marguet (Maîtresse de conférences en droit public, Université Paris-Est Créteil) et Guillaume Rousset (Maître de conférences en droit privé) et était animée par Marion Girer (Professeure en droit public, Lyon 3). L'occasion de revenir sur près de 50 ans d'avancées légales concernant l'avortement, de la loi Veil en 1975 à la liberté garantie inscrite dans la Constitution en 2024, en croisant les points de vue du droit, de la santé et du féminisme.

## **Constitutionnalisation : une victoire ?**

Les juristes ont tempéré l'importance de cette décision, du fait des formulations très floues (« *La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours*

*à une interruption volontaire de grossesse* ») qui ne prémunissent pas contre un éventuel retour en arrière concernant les délais et les conditions (détresse, entretien psychosocial, etc.). Pour rappel, cette volonté de constitutionnalisation prend appui sur la décision de la Cour suprême aux États-Unis d'annuler l'arrêt *Roe vs Wade* accordant aux femmes le droit d'avorter dans tout le pays, ce qui a entraîné une pénalisation de l'avortement dans de nombreux États. Les formulations floues sont dues aux nécessités de compromis pour que la droite vote le texte.

Trois intervenant.es ont souligné l'importance d'un tel texte dans la légitimation de l'avortement au niveau institutionnel, médiatique et international, tout en admettant que ce n'était qu'une étape et que les moyens restaient insuffisants pour garantir cette liberté.

## **Quel accès à l'IVG en France ?**

Chantal des Roseaux a rappelé les inégalités d'accès à l'IVG selon les territoires (confidentialité difficile, transports, etc.), mais aussi selon le premier interlocuteur, les pratiques d'accompagnement du PF n'étant

pas partagées par l'ensemble du corps médical. Elle a mis en avant notre réseau de bénévoles accompagnant les mineures en demande d'IVG (on a recruté !). Elle a expliqué que l'accès aux informations concernant l'IVG dépendait aussi de l'accès à l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) tout au long de la scolarité.

Pour Guillaume Hingrai, l'accès à l'IVG à l'hôpital est fragile et fluctuant, par manque de moyens humains et matériels. Il a aussi dénoncé les pratiques de dissuasion de collègues (fausses informations, écoute des battements de cœur, etc.). Guillaume Rousset a mis en avant l'existence de déserts médicaux sur tout le territoire, ce qui a forcément des impacts sur les IVG entre autres.

### **Débats autour du délai de l'IVG chirurgicale**

Laurie Marguet a expliqué que les débats autour du délai ne se cristallisent pas autour des mêmes sujets. Aux États-Unis, c'est vraiment l'opposition entre le droit à la vie du fœtus et le droit à disposer de son corps pour la personne enceinte qui structure le débat : *pro choice* vs *pro life*. En France, il n'y a a priori pas de droit à la vie concernant les fœtus, bien que l'extrême droite tente de mettre en avant ces arguments. En réalité, c'est plutôt la tension entre la protection de la santé et la démographie qui a structuré les débats en 1975. Elle a présenté une proposition en travail par des juristes féministes sur la suppression totale de tout délai, se référant à

l'argument de la philosophe Judith Jarvis Thomson selon lequel imposer une grossesse à une personne serait une atteinte à son intégrité corporelle qui ne se justifie pas par le droit à la vie du fœtus.

Chantal des Roseaux a fait valoir la complexité des situations de grossesses hors délai qui demandent soit de réunir l'argent nécessaire pour aller en Espagne ou aux Pays Bas, soit de passer par la validation d'équipes hospitalières pour justifier d'une Interruption Médicale de Grossesse (IMG), avec de longs délais de réponse et la perte d'autonomie que cela implique. Elle a tenu à rappeler qu'aux Pays Bas, pays bien plus libéral que la France sur les délais, le nombre d'IVG par femme est deux fois moins élevé que chez nous.

Guillaume Hingrai rapporte que les médecins qui effectuent des IVG sont globalement favorables à l'extension de l'IVG mais que les gynécologues eux ont tendance à mettre en avant l'importance de la prévention plutôt que l'extension du délai. Faux débat puisque la prévention ne permet pas d'empêcher toutes les grossesses non désirées. Guillaume Hingrai a notamment expliqué que certaines personnes souhaitaient interrompre une grossesse qu'elles avaient pourtant désirée, parce que leur situation n'était plus favorable (par exemple, le conjoint qui devient violent au moment de la grossesse).

### **Consentement : quelle autonomie ?**

Laurie Marguet a rappelé que la loi Veil n'avait pas pour but de lever le

contrôle sur la procréation mais de lui donner de nouvelles formes, puisque la pénalisation était inefficace et dangereuse. C'est donc par la médicalisation que ce contrôle s'est poursuivi, ce qui explique la logique dissuasive adoptée : condition de situation de détresse, délai de réflexion après le premier rendez-vous, entretien psychosocial et obligation pour les établissements de déclarer chaque acte d'IVG. Toutes ces obligations ont été supprimées par les réformes successives. Tout l'enjeu des luttes est de supprimer la tutelle médicale.

En ce qui concerne le choix de la méthode employée, il revient théoriquement à la personne enceinte sous certains délais, mais Guillaume Hingrai a expliqué que dans certaines régions, les médecins étaient peu formés à la méthode chirurgicale et imposaient donc la méthode médicamenteuse.

### ***La clause de conscience : pourquoi sont-ils aussi relous ?***

La clause de conscience est la faculté donnée à certain.es professionnel.les de santé de refuser certains actes médicaux pourtant légaux. Elle est en lien avec la liberté de conscience inscrite dans la constitution. En 1975, elle a été proposée comme compromis pour amener les conservateurs à voter le texte. 3 cas d'application : la stérilisation à visée contraceptive, la recherche sur l'embryon, l'interruption de grossesse. Deux conditions à l'exercice de cette clause : le dire sans délai pour ne pas faire entrave

et orienter vers des professionnel.les susceptibles de le faire. On n'a pas de statistiques sur ce recours.

Guillaume Hingrai a reconnu que le geste n'était pas banal, pour les soignant.es comme pour les soigné.es, mais que dans l'hôpital public, il était problématique que des professionnel.les fassent valoir cette clause sur un acte aussi répandu que l'IVG.

Nathalie Sabot a rappelé la position du Planning Familial 69 en faveur de la suppression de cette clause de conscience et a dénoncé les pratiques de dissuasion de certains médecins. Elle a aussi insisté sur la nécessité de ne pas imposer un discours aux personnes souhaitant avorter. Ainsi, si pour certain.es, l'acte est douloureux et nécessite un accompagnement psychologique, pour d'autres, l'IVG ne se distingue pas forcément d'autres actes médicaux.

### ***Les IVG c'est pas rentable***

Guillaume Hingrai a souligné que si la tarification de l'IVG s'était récemment vue revalorisée, elle restait deux fois moins remboursée que l'accompagnement d'une fausse couche, pourtant comparable du point de vue des moyens. De même, si les sages-femmes sont désormais autorisées à faire des IVG, les conditions de formation et de supervision par un médecin limitent la diffusion de cette pratique. Au-delà des questions financières, l'acte est peu reconnu parmi les médecins, et n'est plus vu comme un acte militant par les jeunes professionnel.les.

## CAFÉ INTIMITÉ AU PLANNING FAMILIAL 69



- un « Café Intimité » a été organisé le jeudi 10 octobre de 9h à 12h, dans la salle de réunion du bas. L'affichage a permis aux quinze personnes venues nous rencontrer de déambuler librement dans les différents espaces et de faciliter la discussion avec les professionnelles présentes, sur les thématiques suivantes : santé mentale, charge mentale, contraceptive et sexuelle mais aussi relations hommes/femmes, contraception, handicap, etc.

Ce moment de partage décontracté et chaleureux a permis aux personnes reçues de discuter avec les différentes professionnelles du Planning familial 69, mais aussi de découvrir les locaux et notamment le centre de documentation, d'en apprendre plus sur les nombreuses missions du centre de santé sexuelle et pour certaines d'adhérer à l'association.

A refaire !

 L.D.

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sont deux semaines incontournables en octobre pour promouvoir la santé mentale.

Leurs objectifs : informer sur la santé mentale, déstigmatiser les troubles psychiques, faire connaître les ressources.

Cette année, le Planning familial 69 a décidé de se mobiliser sur le sujet en questionnant le lien entre santé mentale et santé sexuelle.

Deux actions ont été proposées dans les locaux du Planning familial, du 7 au 12 octobre :

- un affichage dans les deux salles d'attente et la salle de réunion du bas, ainsi que des ressources ont été mises à disposition autour de la santé mentale et sexuelle - notamment un flyer regroupant quatre ressources numériques sur la santé mentale.



# INTERVIEW EXCLUSIVE DES DYNASTITS, LES ACTIVISTES DE LA FÊTE QUI LÈVENT DES FONDS POUR LE PF69

Depuis 2017, l'incroyable gang des Dynastits organise plusieurs fois par an des soirées festives au profit du Planning familial 69. Dans une ambiance aussi kitsch que féministe, elles animent d'improbables ventes aux enchères de vinyles en demandant aux participant·es si c'est « pour garder ou pour détruire », car on peut monter sur scène pour éclater à coups de talons aiguilles les disques des artistes misogynes qu'on vient d'acheter. En 2023, elles ont reversé 754,21 € au Planning familial 69.

Comme le veut la tradition lancée l'an dernier, l'édition d'octobre comprend aussi une vente aux enchères de coupes de cheveux (qui bénéficient ensuite à l'association FakeHairDon'tCare). Le samedi 12 octobre au Périscope, les Dynastits ont donc de nouveau fait pleuvoir les paillettes, les blagues raffinées et les miettes de vinyles de Michel Sardou sur leur public enthousiaste. Elles ont battu tous les records : 950€ récoltés en une seule soirée, dont une coupe de cheveux à 90€ et un vinyle de Bernard Lavilliers qui s'est arraché à 75€ après une lutte acharnée.

À ce jour, les Dynastits ont donc récolté 2024€ pour le PF69 en 2024. C'est beau, c'est « très généreux » pour reprendre les mots de Nath la comptable du Planning et ça nous a donné envie de les interviewer.



## **Comment vous avez eu l'idée de ces ventes aux enchères ?**

Dynastits est née du ras-le-bol de ne voir que des mecs sur scène donc au début on organisait des soirées au Sonic avec une programmation féminine et féministe. La première vente aux enchères de disques, c'était pour financer la création de notre association ! Notre première soirée, en 2016, s'est déroulée au Sonic et nous avons mis en vente des disques pour avoir une tréso pour organiser d'autres soirées et payer les artistes.

Dès 2017, on a instauré un rendez-vous régulier de ventes aux enchères au Livestation et à partir de là, les ventes sont devenues au profit du Planning familial 69 !

*Pourquoi vous avez choisi le Planning familial 69 comme asso bénéficiaire de ces incroyables soirées ?*

Le Planning est une asso que tout le monde connaît, et qui vient en aide à un public super large. C'est une vraie référence. C'est une asso qui touche à beaucoup de problématiques : la santé sexuelle, les questions de

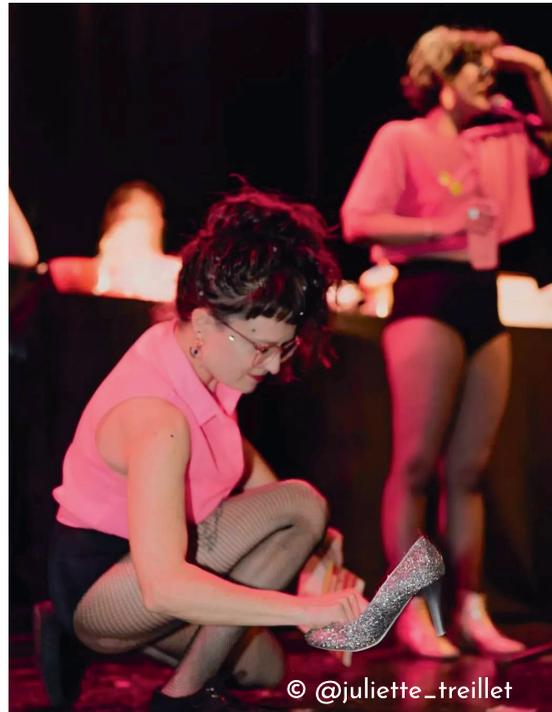
*Quel est votre secret pour pousser tant d'hommes à se battre pour nous donner un maximum d'argent ?*

La domination. Le ton est donné direct. Non, on rigole (à peine). En vrai c'est surtout un savant cocktail de blagues de plus ou moins bon goût, d'alcool, et l'incroyable capacité des disques vinyles à titiller la nostalgie ou la haine viscérale chez les gens. Les chansons ont une histoire, et les vinyles font vibrer quelque chose en nous de très personnel : on se bat pour sauver le disque qui nous a fait vibrer dans notre enfance ou pour détruire une pépite sexiste et raciste comme Mélissa de Julien Clerc.



© @juliette\_treillet

genre, la violence sexiste et sexuelle, etc. En choisissant cette asso, on sait qu'on va toucher beaucoup de gens, et couvrir beaucoup de problématiques qui nous tiennent à cœur. Elle est d'utilité publique, pourtant, elle a de moins en moins d'aides. Et puis elle est visée par les fachos et les conservateurs... Et si on peut faire un petit peu mal à Bruno Retailleau en vous donnant de la thune, on crache pas dessus.



© @juliette\_treillet

# À MAZAN COMME AILLEURS, CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

*Samedi 19 octobre, le Collectif Droits des Femmes 69 a organisé un rassemblement devant le Palais de justice à Lyon pour dénoncer les VSS et la culture du viol.*

## **Prise de parole du Collectif Droits des Femmes 69**

Nous sommes réunies aujourd'hui pour dire non aux violences sexuelles et à la culture du viol, à Mazan, en France, dans le monde.

Ce que nous montre le procès Mazan grâce à la levée du huis-clos demandée par Gisèle Pélicot, c'est ce que les féministes dénoncent depuis des années :

- le violeur, c'est notre voisin, notre collègue, notre conjoint : dans 91 % des cas de violence sexuelle, l'auteur est un proche de la victime, tel que son conjoint ou ex-conjoint (45 %).

- le stéréotype du violeur de parking, la figure du monstre, permet aux agresseurs de nier leur responsabilité. Malgré les vidéos, la majorité des accusés nient avoir violé.

- la ligne de défense des accusés, c'est que le mari était d'accord. Cela veut donc dire qu'avec l'accord du mari il n'y a pas besoin de demander le consentement de l'épouse.

Le corps des femmes appartient donc toujours aux hommes. C'est ça le patriarcat. Qu'autant d'hommes « qui ne sont pas des monstres »

comme ils le disent eux-mêmes se soient sentis autorisés à violer : c'est ce que permet la culture du viol.

- il y a encore, sur les réseaux sociaux ou dans notre entourage, des personnes pour accabler la victime et dénoncer les « vies brisées » des accusés.

- la façon dont la Justice traite les victimes peut être terrible, et ainsi rajouter au trauma. Dans ce procès où les preuves sont accablantes, des avocat.es de la défense cherchent encore à minimiser les actes de leur client, en parlant de non intentionnalité du viol par exemple, et ont fait projeter des photos dénudées de la victime pour prétendre qu'elle était consentante. Elle était inconsciente car droguée par son mari. Elle ne pouvait pas donner son consentement, elle a donc été violée.

Les chiffres sont accablants : plus de 210 000 femmes sont victimes de viols ou tentatives de viol chaque année.

La société dans laquelle nous vivons produit et encourage les violences sexistes et sexuelles. Le modèle masculiniste prédominant éduque les hommes à dominer sexuellement les femmes et à contrôler violemment les membres de leur famille. En France, 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes (CIVIISE).

Certaines catégories de la population ont encore plus de risques d'être victimes de violences sexistes et sexuelles : ce sont les femmes à la rue, les personnes en situations de handicap, les femmes exilées, les personnes en situation de prostitution...

La culture du viol existe dans les films que nous avons tous regardés, lorsque des personnages comme James Bond ou Han Solo nous font croire qu'imposer son désir aux femmes les fait tomber amoureuses, et qu'un non doit être entendu comme un oui. Là encore il faut redire que s'il n'y a pas de consentement c'est un viol.

La culture du viol c'est aussi dans les publicités, lorsque, pour vendre, les marques décident de présenter le corps des femmes comme des objets sexuels.

La culture du viol c'est aussi dans les médias, lorsque les journalistes déguisent des féminicides en « faits divers » ou en « crimes passionnels ».

La culture du viol existe chez les policiers lorsqu'ils refusent de prendre une plainte ou bâclent une enquête parce qu'on n'est pas la « bonne victime », et que « c'est parole contre parole ». Chez les magistrats qui vont s'intéresser à la tenue de la victime ou à sa vie sexuelle plus qu'aux conséquences des violences subies.

La culture du viol c'est quand les masculinistes, un courant soutenu par l'extrême droite, proposent des cours et des techniques pour apprendre à manipuler les femmes

et soit disant « les séduire ». La culture du viol c'est lorsque les « tradwives », encore un mouvement soutenu par l'extrême droite, font l'apologie du devoir conjugal et de la soumission des épouses à leurs maris.

L'extrême-droite instrumentalise les violences sexistes et sexuelles pour répandre son discours haineux et xénophobe. Si l'extrême droite s'est intéressée à la mort de Philippine ce n'est pas parce qu'elle a été victime de féminicide mais parce qu'elle a été tuée par un homme non blanc. Nous condamnons ce féminicide, tout comme nous condamnons et luttons contre tous les féminicides, quelle que soit la nationalité du meurtrier.

Pour l'extrême droite les féminicides n'existent pas, pas plus que le patriarcat ou la culture du viol. L'extrême droite détourne l'attention des véritables causes des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et minorités de genre que sont le patriarcat et la culture du viol.

Ce que nous disons, nous organisations féministes, c'est que par une mobilisation collective et des changements en profondeur, nous pouvons passer d'une culture du viol généralisée à une culture du consentement libre et enthousiaste.

Le procès des 51 violeurs de Mazan illustre ce que les féministes mettent en avant depuis longtemps, les auteurs de viol sont des hommes ordinaires et il y a urgence à mettre en œuvre une politique globale qui

permette aux victimes d'être entendues, accompagnées, et qu'on en finisse avec la quasi impunité des auteurs de viol. Que l'on reconnaisse enfin que s'il n'y a pas consentement il y a viol.

Nous apportons notre soutien à toutes les personnes qui en France comme ailleurs dans le monde sont victimes de viols.

Les lois et les sociétés doivent changer partout dans le monde. Les femmes et minorités de genre ainsi que les enfants sont les premières victimes de ces violences sexistes et sexuelles. En Afghanistan, les femmes qui ont divorcé de leur mari violent doivent de nouveau vivre avec lui.

Le viol est utilisé comme une arme de guerre et comme une arme de répression politique dans toutes les zones de guerre et d'affrontement politique.

Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles nous demandons :

- des moyens pérennes pour la prévention des violences, et pour que soit enfin appliquée la loi de 2001 sur les interventions en milieu scolaire pour l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle
- des moyens pour une politique culturelle et éducative antisexistes ambitieuse
- des moyens pour la santé mentale et la reconstruction, avec une réelle prise en charge des psychotraumatismes par notre système de santé
- la formation de toutes les professionnel-le-s de santé au

consentement et à la prise en compte de la diversité des corps et des identités

- la formation de toutes les professionnel-le-s de l'éducation et de l'enfance à la détection et à la prise en charge de la parole des victimes

- la formation de toutes les professionnel-le-s de la police et de la justice pour que cessent l'humiliation systématique des victimes et l'impunité des auteurs

- la reconnaissance des violences sexuelles comme motif pour l'obtention du droit d'asile.



*Signataires : Planning Familial 69, Nous Toutes Rhône, Filactions, Viffil, Collectif Me Too Lyon, Les Arpenteuses, LDH69, UD CGT 69, Union Syndicale Solidaires 69, FSU 69, Ensemble, NPA l'Anticapitaliste, PS du Rhône, UCL Lyon, , Les Ecologistes 69, PCF du Rhône, LFI 69*

## DES NOUVELLES DU CA !

Depuis quelques mois, le Conseil d'administration (CA) du PF69 a accueilli de nouvelles militantes venues renforcer ses rangs : Camille, Inès et Swan ! Après une période de sous-effectif, nous sommes désormais 8 (et bientôt 9 avec Ebru qui devrait nous rejoindre officiellement en novembre !) à nous réunir toutes les deux semaines depuis septembre.

Mais que fait-on pendant les réunions du CA ? On s'installe dans la grande salle de réunion du Planning, on entasse des victuailles sur la table et on plonge dans l'ordre du jour : voilà un court aperçu de celui du 5 novembre, qui comptait 26 points !

On commence par un point d'info : les nouvelles des collectifs dont on fait partie, les prochains événements Super Féministe... Vous pouvez d'ailleurs vous aussi noter dans votre agenda que les Super Féministes proposent un arpentage du livre *Crimes et peines - Penser l'abolitionnisme pénal*, le jeudi 5 décembre à 20h au Planning.

On passe ensuite aux points internes à l'association départementale : préparation du prochain CD, retours sur les entretiens professionnels de l'équipe, résumé de la dernière réunion du Cercle des Vieilles Sorcières, etc. Puis on parle des difficultés de la fédération : nous sommes désormais 4 à suivre la refonte du fonctionnement interne du CA fédéral, avec comme objectif

prioritaire une remise à plat de la comptabilité.

On enchaîne avec les actus du Mouvement à l'échelle nationale : lancement d'une enquête interne sur les violences sexistes et sexuelles suite à un témoignage contre un fondateur du Planning à Grenoble, nouvelle campagne d'affiches pour une santé sexuelle inclusive et réflexion collective sur le Ségur de la santé, qui prévoit des revalorisations de salaires indispensables dans ce secteur mais aucun fonds public dédié pour les salariées des associations concernées, dont font partie les Plannings...

On termine par les points externes : une sollicitation d'un collectif d'assos et de personnes trans victimes de refus de prise en charge de leur CPAM pour soutenir leur action en justice, la préparation de la manif du Collectif Droits des Femmes 69 le 23 novembre contre les violences sexistes et sexuelles ou encore l'organisation d'une table-ronde sur le rôle des féministes dans la lutte contre les féminicides, le 25 novembre à partir de 18h30 dans la salle du Palais du travail de la mairie de Villeurbanne.

Et après un peu plus de 3h de réunion, on quitte le Planning avec plein d'enthousiasme pour les événements à venir !

 S.B.

C'EST MAINTENANT !

## LUNDI 25 NOVEMBRE : MAISON DES FEMMES ET SOIRÉE SUR LES FÉMINISTES ET LES FÉMINICIDES

23 NOVEMBRE 2024

MANIFESTATION POUR LA  
JOURNÉE INTERNATIONALE DE  
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES  
SEXISTES ET SEXUELLES

SAMEDI 23 NOVEMBRE  
À PARTIR DE 15H  
PLACE BELLECOUR



Venez en violet !



La manifestation pour la Journée internationale de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles aura lieu le samedi 23 novembre ! Mais le lundi 25 novembre, jour de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pas question de chômer ! Plusieurs membres du CA et de l'équipe salariée assisteront à

l'inauguration de la Maison des Femmes, en tant que membres du collectif interassociatif. À noter que la Maison des Femmes est d'ores et déjà ouverte pour accueillir les femmes victimes de violence, sur adressage des professionnel·les.

Puis le PF69 organise une soirée sur les luttes menées par les féministes contre les féminicides et plus largement les VSS. La première partie de la soirée sera consacrée à des conférences réunissant chercheuses (Margot Giacinti) et associations (Viffil...). Des échanges avec le public sont prévus à l'issue de ces prises de parole. La deuxième partie de la soirée sera animée par Super Féministe, avec des ateliers d'éducation populaire pour mettre en commun nos réflexions, perspectives et moyens d'action contre les VSS.

*RDV le 25 novembre de 19h à 22h au Palais du Travail, 9 place Lazare-Goujon à Villeurbanne.*

*Soirée gratuite et ouverte à toutes.*

 C.B.

# CAMPAGNE DE SANTÉ SEXUELLE INCLUSIVE : QUATRE NOUVELLES AFFICHES

Le Planning familial est très fier de vous dévoiler ses 4 nouvelles affiches de la campagne sur la santé sexuelle inclusive et notre accueil inconditionnel.

La campagne d'affiches, financée par Santé Publique France, s'inscrit dans l'engagement du Planning familial à garantir une santé sexuelle inclusive et accessible.

La campagne met en lumière des enjeux liés à la vie affective et sexuelle, en particulier pour les jeunes et les personnes trans. Avec cette campagne, nous souhaitons sensibiliser sur l'inclusivité dans les droits sexuels et reproductifs, et sur

l'accès aux soins pour les personnes les plus marginalisées. Ces affiches seront à disposition de nos associations départementales.

Les 80 associations départementales du Planning familial sont au contact direct des personnes concernées, et elles constatent quotidiennement les difficultés concrètes auxquelles ces personnes font face. C'est en s'appuyant sur ces réalités de vie que nous continuerons de défendre, avec fermeté, les droits sexuels et reproductifs de tou-te-s.

L'accueil au Planning familial est inconditionnel.



Accueil des mineur·e·s trans ou en questionnement par Laurier the fox



Avortement transmasculin par Laurier the fox



Vie affective par Shyle



Les contraceptions par Marie Jouble

# LE PLANNING FAMILIAL REND PUBLIC UN TÉMOIGNAGE DE VIOLENCE SEXUELLE VISANT UN MÉDECIN COFONDATEUR DU MOUVEMENT

*Attention, ce communiqué rapporte des faits de violences sexuelles.*

Le Mouvement Français pour le Planning familial a été destinataire d'un témoignage concernant un fait de violence sexuelle commis par Henri Fabre, médecin co-fondateur du Planning familial, décédé en 2012.

Le Planning familial a entendu à deux reprises la personne ayant témoigné. Elle souhaite rester anonyme. « Je voulais en faire part à quelqu'un. C'est mon histoire et c'est aussi l'histoire du Planning. ». Nous lui apportons notre soutien et la remercions de son témoignage. Nous la croyons.

Les faits se sont déroulés en 1961, alors que la femme concernée se rendait à un rendez-vous après avoir découvert dans la presse l'ouverture du premier centre de planification familiale à Grenoble. Elle avait 21 ans. Henri Fabre avait 41 ans. Elle se rendait dans ce centre pour obtenir des informations sur la contraception à une époque où les femmes n'avaient pas le droit de disposer de leur corps. Elle va, dans le cadre d'un RDV avec le centre de planification familiale, au cabinet d'Henri Fabre. « J'avais confiance. ».

Alors qu'elle était sur la table gynécologique, déshabillée, Henri

Fabre s'est approché d'elle, pantalon baissé, touchant son sexe avec le sien. « Je me suis reculée. J'étais sidérée ».

Qu'un médecin, en situation de pouvoir, ait commis de tels actes est insupportable. Qu'il ait utilisé le Planning familial pour le faire est intolérable.

Le Planning familial annonce prendre plusieurs mesures :

- Ouverture d'un dispositif de recueil de témoignages pour les personnes qui auraient été victimes de Henri Fabre, cofondateur du Mouvement Français pour le Planning familial. Toutes les personnes qui souhaitent témoigner, de manière anonyme, peuvent écrire à l'adresse [temoignageplanning@groupe-egae.fr](mailto:temoignageplanning@groupe-egae.fr) ou laisser un message au 01 89 96 00 28.

Les personnes seront recontactées par des expertes de la prévention des violences sexuelles pour un entretien strictement confidentiel.

- Engagement d'un travail de recherche sur l'existence d'autres témoignages visant des médecins ayant participé à la fondation du Planning familial.

- Retracer pourquoi, après avoir

entendu la victime fin novembre 2021, le Mouvement Français pour le Planning familial n'a pas repris contact avec elle, n'a pas rendu public ces faits ni déclenché un appel à témoignages avant ce jour. Notre objectif est d'améliorer la prise en charge de tous les témoignages, en particulier ceux visant des personnes ayant joué un rôle historique au Planning.

Le Planning est accompagné par le groupe Egaé, pour accueillir au mieux la parole des victimes, identifier la nature des faits et mettre en place des mécanismes pour améliorer le traitement des témoignages.

Nous le savons : la violence ne s'arrête pas aux portes des structures de soin, bien au contraire. Le patriarcat est partout, les inégalités aussi. Nous recevons régulièrement dans toutes nos antennes dépar-

tementales des femmes victimes de violences médicales, gynécologiques ou obstétricales. Le statut de médecin, de soignant ou même d'aidant, crée les conditions d'une asymétrie et donc favorise l'existence de violences en instaurant un système de silence et d'impunité. Ces violences sont politiques. Elles concernent l'ensemble de la société.

Le Planning continue et continuera à lutter contre ces violences systémiques, et à accueillir l'ensemble des victimes de violences, notamment médicales, partout en France.

Nous croyons les victimes de toutes les violences sexuelles et médicales. La peur et la honte doivent changer de camp.



# ÉCRIRE UN CODE DU TRAVAIL DOMESTIQUE ?

Le 15 octobre, à la bourse du travail à Paris a eu lieu une soirée-débat autour de la création d'un code du travail domestique.

Cette initiative est portée par La Syndicale, association qui porte un projet de syndicat féministe du travail non rémunéré. Le collectif associatif s'attelle dans un premier temps à l'écriture d'un Manifeste pour structurer le projet politique et cherche en parallèle à travailler à la structuration du syndicat.

La réflexion sur le code du travail domestique sera relatée dans le manifeste qui sera publié dans le deuxième semestre 2025.

Une soixantaine de personnes, membres de syndicats ou de collectifs féministes ont contribué à la réflexion en proposant des articles autour de :

- la revalorisation du travail domestique et la reconnaissance de son rôle crucial dans la société
- l'objectivation et la définition du travail domestique
- la création d'une inspection du travail domestique pour constater des situations inégalitaires ou des cas d'exploitation
- le remplacement des mots congé maternité, parental, paternité par travail parental
- la création d'arrêts de travail domestique, incluant la charge mentale ou émotionnelle
- le droit de retrait et le droit de grève
- la création d'un ou plusieurs jours fériés pour le souvenir des luttes et grèves des femmes

- l'accès à l'autodéfense tout au long de la vie

- considérant que dans les couples mariés, il existe une indemnité compensatoire en cas de séparation, il conviendrait également d'estimer le travail domestique effectué par la partie la plus lésée pendant la vie de couple afin de l'intégrer en dédommagement au montant de la prestation compensatoire.

- la reconnaissance d'un statut de parent isolé, garantissant des droits spécifiques

- la bonification des retraites et trimestres supplémentaires pour le travail domestique

- le partage de la charge contraceptive (coût et temps)

- la prise en compte de l'existence d'échanges economico-sexuels dans le couple...

Et encore beaucoup d'autres interventions ou propositions d'articles ! Il a aussi été question de la nécessité de créer des outils concrets de défense, mais aussi de s'inscrire dans les histoires de luttes et grèves précédentes, comme les initiatives de grève du sexe ou la grève générale des femmes islandaises en 75.

En effet, la Syndicale soutient et participe aux mouvements de grève féministes, anticapitalistes et antiracistes, et s'implique dans la construction de la grève féministe du 8 mars 2025.

A suivre...

 G.F.

# AUTO-AVORTEMENTS : ABSENCE DE MÉTHODE SÛRE ET FIABLE

Les pratiques d'avortement réalisées hors de tout cadre médical sont le sujet d'un intérêt croissant à en croire la multiplication des publications qui le vantent, sur les réseaux sociaux ou sous forme de brochures-papiers. Avortement auto-géré, DIY, "naturel" ou "avec les plantes" sont autant de manières de dire des méthodes qui ont en commun de n'avoir été validées par aucune étude et qui, du fait de leur inefficacité, des produits utilisés et d'une information lacunaire, comportent des risques importants. C'est une grande différence avec ce que le MLAC proposait en son temps : le pouvoir de s'avorter, de manière sûre, réduisant significativement la mortalité des personnes cherchant à avorter. Confrontant ces publications aux publications scientifiques sur le sujet, nous avons trouvé ce qui parfois se cache derrière les initiatives d'autonomie et d'empouvoirement : une absence de sûreté et de fiabilité.

## **Avorter autrement ?**

Ces IVG « maison » ou « auto-gérés » consistent en l'administration de produits le plus souvent "naturels" (plantes, fruits, racines, baies, etc.), ou pharmaceutiques, par ingestion ou introduction dans le vagin. Le manque d'accessibilité des centres IVG, la crainte d'être mal traité-e ou jugé-e, un rejet des produits

pharmaceutiques, la préférence pour le naturel, une volonté de réappropriation de son corps contre le corps médical sont les principales motivations à l'auto avortement. Les "alternatives" que l'on cueille dans les chemins ou dans son jardin, ou que l'on achète à l'épicerie, à la pharmacie du coin ou sur internet donnent dans ce contexte le sentiment d'une empouvoirante et rassurante autonomie. Ces motivations sont compréhensibles. Des entraves à l'accès à l'IVG demeurent, les violences gynéco-obstétricales sont un problème bien connu et la médecine comme la pharmacie font l'objet d'une méfiance accrue soutenue par des dysfonctionnements réels. Des courants complotistes et réactionnaires contribuent cependant aussi beaucoup à détourner de solutions dont l'efficacité et l'innocuité ont été largement prouvées, en faveur d'autres loin de pallier les entraves et qui ne constituent pas des alternatives recommandables.

## **Les propositions « alternatives » : prudence face au foisonnement**

Les plantes prédominent dans ces propositions. L'idée d'une nature prétendue bonne et du caractère inoffensif des produits « naturels » explique cette tendance, comme la croyance en la réappropriation de savoirs ancestraux oubliés ou confisqués par la médecine moderne.

Le familier persil refait surface avec la commune ortie, au milieu d'éléments plus exotiques qu'il faudra faire venir de loin. La fleur de carotte sauvage serait une supposée pilule du lendemain naturelle, l'écorce de racine de coton bloquerait l'hormone de développement de la grossesse, l'onagre et le ricin dilateraient le col. Sont également cités la prise de fortes doses d'aspirine, d'Ibuprofène ou de vitamine C, fortes doses aux risques bien documentés, ou la pratique de la danse dite « contraceptive » ou de l'acupuncture. Pourtant certaines plantes sont dangereuses.

**« Il ne peut y avoir d'avortement sûr en utilisant des produits à base de plantes »**

C'est ce qu'affirme Larissa Leibrock-Plehn autrice d'une thèse sur l'histoire des plantes abortives, ajoutant que toute tentative se révélera "soit inefficace, soit dangereuse, en fonction de la dose". L'efficacité revendiquée des méthodes alternatives n'est pas prouvée. Les recommandations sont souvent peu précises sur le mode d'administration, le dosage, les prises, et les effets indésirables et risques sont le plus souvent ignorés. Si avortement il y a, c'est au prix de la mise en danger de la santé et de la vie de la personne qui y a recourt.

Importer des plantes depuis des pays extérieurs à l'UE, expose aux risques microbiologiques, aux contaminants chimiques et métaux lourds, en l'absence de contrôles sanitaires

suffisants. Certaines plantes ont en outre d'importantes contre-indications et effets secondaires, ainsi que des risques allergiques ou d'interactions médicamenteuses. Des études ont démontré les toxicités hépatiques, cardiaques, rénales et hématologiques de certaines plantes réputées abortives comme le pennyroyal, l'actée à grappes bleues, la rue et la quinine. Le ricin est mortel à forte dose, l'huile de menthe pouillot très toxique à très faible dose, le persil comporte des risques importants en infusion : vomissements, hémorragies, atteintes hépatiques et jaunisses, anémie.

**L'inefficacité comporte des risques**

Il n'est pas possible de savoir si une plante contient ou non un principe actif ni d'en connaître la teneur. Sa composition est très variable selon la partie utilisée (fleur, graine, racine...) et le mode de transformation (séchage, extraction, broyage, dilution...). A supposer qu'une plante ait un principe actif, on ne connaît pas la quantité absorbée. Un risque est le sur-dosage, d'autant plus important que l'effet abortif est inexistant : on est tenté d'en consommer davantage, augmentant les risques d'empoisonnement. C'est ce qu'a montré une étude du Centre de contrôle des maladies d'Atlanta.

**Echouer... et se trouver hors délais légaux**

Tenter de réaliser une IVG « maison » c'est prendre le risque d'un échec de la méthode et d'une grossesse

arrivée hors délais légaux pour avorter à laquelle il sera donc plus difficile, coûteux, voire impossible, de mettre fin. Les coûts d'une IVG à l'étranger oscillent entre 600 et 2000 euros en Europe, 8000 euros aux USA, hors frais de transports et de logement. Et cette pratique ne peut faire l'objet d'aucune prise en charge. Aucune poursuite judiciaire ne peut par contre être engagées en France pour tentative d'IVG artisanale sur sa personne. Pas de crainte à se tourner vers un centre IVG ou un-e médecin en cas d'échec de la méthode.

### **Du cintre au persil : les risques infectieux de l'introduction vaginale**

Introduire un élément potentiellement coupant, irritant, dans un vagin, hors bonnes conditions sanitaires, comporte des risques : hémorragies, septicémie, péritonite, traumatismes du col, du vagin, de l'utérus et des organes abdominaux, voir décès de la personne. En 2018 en Argentine où l'avortement est illégal, une femme 34 ans est morte après une infection sévère et une hystérectomie consécutives à l'introduction de tige de persil dans le vagin. 20 % des tentatives d'auto-avortement conduiraient dans ce pays à une hospitalisation. Les chiffres officiels sur le nombre de décès et invalidités sont largement sous-estimés. L'invalidité temporaire ou permanente requérant des soins médicaux concernerait 1 personne sur 4.

### **Avorter aujourd'hui et demain**

A-t-on besoin des plantes ou laquelle utiliser n'est donc pas la question, puisque leur usage n'est pas sûr et que leur efficacité n'est pas prouvée. Où obtenir des informations sûres et valides, comment assurer l'accès pour toutes aux méthodes efficaces et sans dangers, comment se protéger par la loi ou comment se protéger de la loi quand elle est restrictive, sont les questions auxquelles nous devons répondre.



**Ce travail a été fait avec l'aide précieuse de Sohan Tricoire que nous remercions pour sa contribution.**

---

1. Les seules études disponibles sont en provenance des Etats-Unis. Raifman, S., Ralph, L., Biggs, M.A. et al. "I'll just deal with this on my own: a qualitative exploration of experiences with self-managed abortion in the United States. *Reprod Health* 18, 91 (2021) ou Ralph L, Foster DG, Raifman S, et al. *Prevalence of Self-Managed Abortion Among Women of Reproductive Age in the United States*. JAMA Netw Open. 2020.

2. Larissa Leibrock-Pehn citée par Silja Thoms, Kathrin Wesolowski dans "Fact-check: Herbs unsafe for inducing abortion".

3. Saranac Hale Spencer "Herbal Recipes for Abortion Are Unproven and Can Be Dangerous, Contrary to Social Media Posts".

4. Ciganda C, Laborde A. « Herbal infusions used for induced abortion ». *J Toxicol Clin Toxicol*. 2003; 41(3) ; LiverTox. « Clinical and Research Information on Drug-Induced Liver Injury ». Bethesda (MD); 2012. Pennyroyal Oil. [Updated 2020 Mar 28] ; Feng C, Fay KE, Burns MM. « Toxicities of herbal abortifacients ». *Am J Emerg Med*. 2023 Jun;68

5. Gold J, Cates W. "Herbal Abortifacients". *JAMA*. 1980; 243(13):1365-1366.

## RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION FILACTIONS

On connaît souvent Filactions pour son festival Brisons le silence qui rythme le mois de novembre, ou ses brochures "Osons en parler" qui permettent d'aborder la question des violences avec les jeunes. Depuis 20 ans, Filactions porte et développent des actions de prévention pour lutter contre les VSS.

Entretien avec Pénélope, une de ses salariées.

### *Peux-tu te présenter et présenter l'association ?*

Je m'appelle Pénélope, et je travaille à Filactions depuis un an et demi, je fais partie des 4 chargées de prévention salariées par l'association. Filactions est une association qui existe depuis vingt ans, et qui est spécialisée dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, liée historiquement à l'association FIL. Elle est basée à Lyon mais c'est une association régionale. On est une association spécialisée dans la prévention, c'est-à-dire qu'on n'accueille pas et on n'accompagne pas de public. On a trois grands axes d'action et d'activité. Celle qui représente la majeure partie de notre temps, c'est la prévention jeune. On va aller dans toutes les classes de la primaire au collège, lycée, et université, pour faire des ateliers autour des questions de genre, des stéréotypes, des violences qui peuvent advenir

dans les relations affectives au sens large. On intervient donc dans le cadre de l'Evars auprès de l'éducation nationale. Cet axe prévention est porté par chaque salariée, qui est en lien et qui intervient dans des établissements scolaires, et qui développe un projet spécifique. Moi, par exemple, je porte un projet qui s'appelle Génération féministe. C'est un projet sur trois ans qui a pour but, entre autres, d'intervenir dans cinq établissements pilotes, pour accompagner les équipes pédagogiques à mener des projets en lien avec l'égalité au sein des structures. Ma collègue Clara développe un projet qui s'appelle Parlons Masculinités où elle suit un groupe de jeunes au lycée de la Martinière-Duchère pendant un an, avec pour but final de créer une campagne de sensibilisation. Et c'est pareil, c'est sur trois ans, mais du coup, c'est un nouveau groupe chaque année. Ma collègue Othilie est sur le projet Stand-up contre le harcèlement de rue. Elle intervient auprès des jeunes, mais aussi des professionnel.les. C'est un projet qui vise à sensibiliser les personnes au harcèlement de rue, mais qui permet aussi de questionner la question du harcèlement de façon générale, avec la méthode des 5D : distraire, déléguer, documenter, diriger, dialoguer.



©PF 69

*Pénélope, salariée de l'association Filactions.*

Donc ça, c'est l'axe prévention jeune. Après, on a un axe qui est plutôt sensibilisation professionnelle. Au sein de cet axe, on intervient principalement auprès de jeunes adultes ou de professionnels qui accueillent, encadrent ou accompagnent des publics. Moi, par exemple, ça fait deux années que j'interviens auprès du Cefedem, qui est une école qui forme les futurs profs de musique. On a aussi un partenariat avec l'Université Lyon 1 pour former les associations étudiantes.

Et le dernier axe d'action de Filactions, qui est le grand public, s'incarne autour du festival Brisons le Silence qui a lieu en novembre. 15 jours d'événements culturels autour du 25 novembre et de la lutte contre les VSS, avec du théâtre, de la poésie, du stand-up, des conférences, etc.

### **Comment est structurée l'association, et quelle est la place des bénévoles ?**

Nous sommes 4 salariées chargées de prévention, une personne à mi-

temps pour l'administratif, et souvent nous accueillons également deux services civiques. Notre CA est composé de 15 personnes. On essaye de fonctionner en co-gestion avec le CA. Tous les mercredis, on a une réunion d'équipe entre salariées et avec un.e membre du CA : c'est un endroit important de la transmission des informations.

Filactions c'est aussi un groupe de bénévoles avec, à nouveau, trois branches d'activité pour les bénévoles. Il existe d'un côté les Battantes, qui est un groupe de femmes et minorités de genre d'une trentaine de personnes qui font des percussions sur des seaux tous les lundis soirs et qui sortent notamment à l'occasion du 8 mars, du 25 novembre et aussi lors d'autres rassemblements. Il y a un autre projet bénévole qui est les balades urbaines, composé aussi d'une trentaine de personnes. Ce projet est porté notamment par plusieurs membres du CA et par Othilie chez nous : chaque salariée porte aussi un projet bénévole. L'objectif de ces balades est de faire des déambulations dans la ville et la métropole pour revisibiliser l'histoire des femmes et minorités de genre qui ont été effacées ou invisibilisées. Enfin, le reste du temps, c'est moi qui porte un peu le groupe bénévole plus largement. Ces personnes peuvent être mobilisées notamment sur le festival, en renfort sur des missions d'accueil, d'orientation du public, un peu de soutien à toute l'organisation. Sur des stands aussi, parce qu'on est beaucoup sollicitées pour être

présentes à des événements féministes. Toute l'année, nous organisons des apéros, des sorties collectives avec les bénévoles, et nous donnons des formations, souvent le samedi matin : comment accueillir de façon bienveillante la parole d'une personne victime de VSS, le cadre juridique autour des violences conjugales, mieux comprendre le droit, sur les mythes autour de l'amour romantique, etc. En tant que bénévole, on peut suivre ces formations gratuitement.

### ***Quels liens entre Filactions et le Planning Familial 69 ?***

Il a quelques années, le projet 3 réseaux était porté par le planning, le CIDFF et Filactions. Chaque structure venait faire une séance dans un établissement scolaire.

Aujourd'hui, on est en lien avec des personnes du Planning, mais plus sur le plan militant et personnel. On se croise, on se connaît, avec le Collectif Droits des Femmes, les Super Féministes, etc. Des liens plus forts entre professionnelles seraient à développer, parce qu'on a des approches qui se ressemblent à plusieurs endroits. Filactions ne travaille pas sur la santé sexuelle par exemple, même si, évidemment, on ne refuse jamais une question, on y répond autant qu'on peut. On pourrait réfléchir à des parcours de formation au sein des établissements scolaires, avec une année l'intervention de Filactions, la suivante celle du Planning, etc., pour assurer une complémentarité des savoirs et des approches.

### ***Le festival Brisons le Silence est en train de se dérouler. Quels sont ses temps forts pour toi ?***

La soirée de clôture ! Elle va se dérouler à l'underground de l'Opéra de Lyon, on pourra y entendre Ardentes, cinq voix lyonnaises enflammées et leurs textes engagés, puis La Mòssa, un chœur de quatre artistes aux chants et aux percussions puissantes de sonorités et de sororité. La soirée se terminera en se déchaînant sur le dancefloor avec la Tekno Tonik de la Convergence des Slut.tes. Ça va être aussi un moment chouette pour l'équipe et pour les personnes qui participeront parce qu'on va pouvoir faire la fête ensemble. Et on sait que c'est important aussi pour être bien dans nos vies militantes. Je recommande aussi un événement qu'on organise avec Equipop, qui porte un travail de structuration d'associations qui souhaitent développer des projets, notamment en Afrique de l'Ouest, et qui est en lien avec les féministes ouest-africaines. Le jeudi 21 novembre, nous proposons une table ronde qui interrogera les moyens d'actions pour une éducation féministe. Au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée et en France, activistes et professionnelles de la prévention luttent au quotidien contre les stéréotypes et outillent les jeunes. Avec : Lolita Rivé, Chanceline Mevowanou, Kadiatou Konate, Amandine Yao, Céline Roussat.

# LA RÉBELLION DES FEMMES ET MINORITÉS DE GENRE EN TURQUIE

Depuis la fondation de la République de Turquie en 1923, la place de la femme dans la société a connu des évolutions marquées par les réformes de Mustafa Kemal Atatürk. Cependant, ces changements se sont souvent heurtés aux dynamiques de classe sociale, qui ont joué un rôle crucial dans la manière dont les femmes ont pu bénéficier ou non des avancées légales et sociales. La lutte des classes s'est donc entremêlée à la question des droits des femmes, créant une fracture importante entre les femmes des classes populaires et celles des plus aisées, entre les femmes rurales et urbaines.

Les réformes d'Atatürk ont permis aux femmes d'accéder à certains droits fondamentaux, notamment le droit de vote en 1930, la possibilité de participer à la vie politique, et une égalité théorique en matière de mariage et de divorce. Cependant, ces réformes ont davantage profité aux femmes issues de la bourgeoisie urbaine, qui avaient accès à l'éducation et aux ressources nécessaires pour s'impliquer dans la vie publique. En revanche, les femmes des classes ouvrières et rurales sont restées largement en marge de ces progrès. Dans les campagnes, où les structures patriarcales et les traditions conservatrices étaient encore très fortes, les femmes continuaient à être soumises à des pratiques traditionnelles comme la polygamie ou les mariages forcés, malgré leur interdiction légale.

La Turquie moderne a connu de profonds bouleversements sociaux, notamment avec l'urbanisation rapide à partir des années 1950. Ce phénomène a accentué les inégalités entre les femmes des classes sociales différentes. Les femmes des zones rurales migrées vers les villes ont souvent trouvé des emplois précaires dans le secteur informel, sans véritable protection sociale.

Parallèlement, les femmes des classes moyennes et supérieures urbaines ont bénéficié des réformes éducatives et économiques pour accéder à des emplois qualifiés. Cette dualité a exacerbé les inégalités de genre et de classe, limitant les possibilités d'émancipation pour les femmes.

L'arrivée au pouvoir de Recep Tayyip Erdogan et de son parti, l'AKP, a accentué ces disparités. Sous le discours du retour aux « valeurs familiales » et à une vision conservatrice de la société, le gouvernement a favorisé un modèle de femme mère et épouse, confiné au foyer limitant ainsi son indépendance économique. Cette politique a impacté les femmes des classes les plus précaires, qui sont souvent privées d'accès à des services publics, comme la garde d'enfants ou l'éducation, ce qui les enferme davantage dans un rôle domestique.

Le retrait de la Turquie de la convention d'Istanbul en mars 2021 a été un tournant inquiétant. Ce traité européen, adopté en 2011, visait à prévenir et combattre les violences faites aux femmes, y compris les violences domestiques et les féminicides. La lutte contre les féminicides et pour les droits des femmes en Turquie a pris de l'ampleur ces dernières années, avec des mouvements féministes de plus en plus actifs. Les femmes, notamment des associations comme Kadın cinayetlerinin Durduracagiz Platformu (Plateforme Arrêtons, se mobilisent régulièrement pour dénoncer l'inaction des politiques efficaces. En 2023, 416 femmes ont été tuées, dont beaucoup dans des circonstances où l'impunité des agresseurs prédomine.

Les féminicides sont un fléau persistant en Turquie, alimenté par l'impunité et la faiblesse de l'application des lois. Parmi les féminicides ayant le plus marqué l'opinion publique, celui d'Ozgecan Aslan en 2015, tuée après avoir résisté à une tentative de viol, et celui de Emine Bulut en 2019, poignardée par son ex-mari devant leur fille de 10 ans, ont suscité une immense indignation. Plus récemment en octobre 2024, les meurtres d'İkbal Uzuner et Aysenur Halil, dont les corps ont été découpés par Semih Celik, ont provoqué une nouvelle vague de colère, illustrant encore une fois la violence patriarcale extrême dans le pays.

Ces féminicides ne sont pas des incidents isolés mais s'inscrivent dans un cadre plus large de contrôle patriarcal. En Turquie, le patriarcat, soutenu par des institutions politiques et culturelles, perpétue l'oppression des femmes, en particulier des classes populaires, qui sont les plus vulnérables.

C'est aussi particulièrement difficile pour les femmes kurdes, qui subissent une double oppression liée à leur genre et à leur appartenance ethnique. Elles sont non seulement exposées à la violence domestique et aux féminicides, mais aussi à des violences d'Etat, notamment dans les régions kurdes où la répression politique est plus forte. En plus des violences conjugales, les femmes kurdes font face à la militarisation de leurs territoires, où elles sont souvent victimes de harcèlement, de viols et d'intimidation de la part des forces de sécurité turques.

Le 25 novembre, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les manifestations sont souvent interdites et réprimées brutalement par le gouvernement. En 2022, à Istanbul, la police a nassé, procédé à des arrestations massives et imposé des fouilles à nu aux manifestantes. Ces violences policières révèlent la volonté du gouvernement de maintenir l'ordre patriarcal et d'étouffer les voix critiques qui dénoncent la violence et l'injustice sociale.



Manifestation nocturne du 25 novembre 2023 sur la place de Taksim à Istanbul.

Ce double meurtre souligne l'urgence de la lutte contre la violence faite aux femmes dans le pays. Les chiffres des féminicides et la brutalité des interventions policières mettent en évidence l'échec des politiques publiques à protéger les femmes et à garantir leur sécurité.

Face à cette oppression, l'appel à la solidarité et à la résistance féministe est plus crucial que jamais. Le slogan « Jin Jiyan Azadi » né dans les luttes kurdes et résonnant dans les luttes féministes international que ce soit en Iran, en Inde, et d'autres incarne cette quête essentielle de dignité et de droits pour toutes les femmes. Unissons-nous pour bâtir un avenir où chaque femme peut vivre librement et sans violence.



## FÉMINICIDE : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE D'UN MOT

Apparu dans les pays anglo-saxons, le mot « féminicide » s'est ensuite déplacé dans le monde latino-américain pour être ensuite importé en France.

En août 2003, le meurtre de Marie Trintignant par Bertrand Cantat ne fut pas qualifié de « féminicide ». « Quiproquo de la passion », « Ils s'aimaient à la folie », titraient les journaux de l'époque.

Le mot de féminicide n'est pourtant pas né à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. On en trouve une première trace dans la langue française au 17<sup>e</sup> siècle dans une pièce de Paul Scarron : « Là vos

yeux travaillant à faire féminicide » dit un des personnages. Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, on le trouve sous la plume d'Aubertine Auclert. Dès 1902, elle défend le divorce et déclare dans un article : « Lorsque cette loi (sur le divorce) féminicide aura été abrogée ».

En 1976, lors du Tribunal international des crimes contre les femmes, le féminicide est abordé le dernier jour du Tribunal lorsque la chercheuse anglo-saxonne Diana E.H. Russel s'interroge sur la manière de qualifier les crimes conjugaux. En 1992 est apportée la première

théorisation du concept, « c'est le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme ». Dès sa conceptualisation, la définition du terme ne se restreint pas à la conjugalité : elle englobe toutes les formes de violences conduisant à une mort prématurée des femmes, pour des raisons sociales et non naturelles.

La notion de féminicide trouve une résonance particulière dans le Mexique des années 1990 : Ciudad Juarez, ville frontière avec le Texas, est le théâtre d'exactions massives contre les femmes. Très souvent, les victimes sont ouvrières dans les maquiladoras, usines de sous-traitance pour le marché américain. Des chercheuses font la distinction entre « féminicide intime » et « féminicide sexuel systémique ». Au Costa-Rica, à la même période, des recherches sont également menées et distinguent les cas intimes et les cas non intimes.

L'ONU reconnaît le concept depuis le symposium de Vienne en 2012. En France, le terme émerge au tournant des années 2010, à la suite du meurtre en Argentine de deux étudiantes françaises : le père de l'une d'entre elles combat pour que le crime de féminicide soit inscrit dans le Code pénal. En 2014, une campagne « Reconnaissons le féminicide dans le Code pénal » est menée par l'association Osez le féminisme. En 2015, le terme « féminicide » fait son entrée dans le dictionnaire Le Robert.

Une loi « Stop féminicide » a été

adoptée en Belgique. Certains pays ont adopté une loi distincte pour punir les féminicides. En France, la plupart des « spécialistes » estiment que les outils légaux disponibles sont suffisants pour punir plus lourdement une personne coupable de meurtre en raison du genre. C'est ce que propose Isabelle Rome, ancienne ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans son ouvrage *La fin de l'impunité. Pour une révolution judiciaire en matière de violences faites aux femmes*.

 C.R.



Ruth Marten. - « #39 », de la série « All About Eve » (Tout sur Ève), 2023

D'après un article du Monde Diplomatique, « Féminicide, itinéraire d'un mot pour dire le crime », de Laurène Daycard, novembre 2024

## MATILDE LANDETA (1913-1999) : RÉALISATRICE MEXICAINE

« Je voulais créer l'histoire de femmes qui ont fait quelque chose dans la vie. Je voulais faire mes films sur des femmes que je connais et que je sens vraies. »



Matilde Landeta cinéaste et scénariste mexicaine a été la première à occuper ces rôles au Mexique. La légende dit que pour devenir « premier assistant », profession réservée aux hommes, Matilde Landeta se présenta sur un tournage en costume masculin, avec une fausse moustache. En arrivant sur le plateau, elle a commencé à crier *Silence !* avec une grosse voix.

Matilde Landeta découvre le cinéma - et s'y intéresse - quand son frère Eduardo devient acteur. Elle prend conscience des différences de classes sociales au Mexique pendant la Révolution mexicaine (1910-1920) alors qu'elle a environ 6 ans.

Sa lutte pour devenir réalisatrice fut une tâche ardue. En 1945, elle devient - enfin ! - assistante réalisatrice. Elle a dû affronter le syndicat des assistants réalisateurs qui soutenait qu'être assistante réalisatrice n'était pas un travail pour une femme. Elle a occupé ce poste de 1945 à 1947.

Pour réaliser son premier long métrage, *Lola Casanova* (1948), elle vend sa voiture et hypothèque sa maison. Le film se passe au Mexique et évoque la révolte d'une tribu d'Indien.nes qui enlèvent la fille d'un notable. Celle-ci finit par s'adapter et œuvre à la « paix » entre population indienne et blanche.

Son deuxième long métrage, *La Negra Augustina* (1950) est boycotté, comme le premier. Il évoque le cas d'une femme qui tue l'homme qui voulait la violer et s'enrôle dans une troupe zapatiste.

Le troisième film, *Trotacalles* (1951) évoque la situation de deux sœurs, l'une riche, l'autre pauvre et prostituée, victimes du même homme. Elle a réalisé son dernier long métrage en 1991 : il évoque un moment important de l'histoire du Mexique lorsque le pays a été soumis à la domination française. Les trois premiers films ont été présentés au Festival Lumière en octobre 2024. Ce fut l'occasion de constater encore que, partout, la voix des femmes a du mal à se faire entendre !

# DÉSIRER LA VIOLENCE

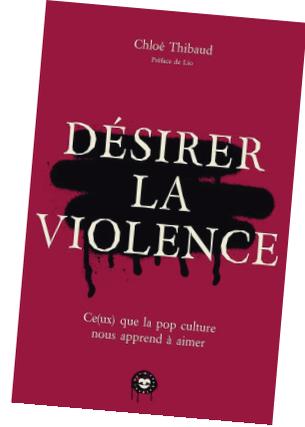
## CHLOÉ THIBAUD, LES INSOLENTES, 2024

Dans son essai, la journaliste Chloé Thibaud cherche à comprendre d'où lui vient sa fascination pour les « bad boys » qui parsèment sa propre vie amoureuse et pourquoi elle a vécu des situations de violence dans ses relations avec les hommes. Elle en trouve l'explication du côté des films et des séries populaires qui l'ont construite depuis toute petite et qui ont modelé sa perception de ce qu'est un homme « sexy » (en réalité un agresseur ou un harceleur) et de ce que doit être une relation amoureuse (en fait une relation toxique et violente). En analysant de façon pointue mais toujours très accessible ces œuvres qui l'ont profondément marquée, elle redonne de la force à un questionnement très ancien : en quoi l'art, en l'occurrence le cinéma ici, influence-t-il nos vies ? Sa réponse est claire : en glamourisant des personnages violents, en rendant « sexy » des gestes inacceptables (les gifles par exemple) et en invisibilisant des violences sexistes et sexuelles (mention spéciale à *La Fièvre du samedi soir*, abjecte apologie du viol et du machisme...). Son propos est très large et toujours documenté : elle décortique les

classiques (les dessins animés Disney, *Les Valseuses*, *L'Auberge espagnole*, les films de Tarentino, les comédies romantiques...), en passant par les séries (*You*, *Twilight*, *Friends*...)

et les analyses qu'elle en donne sont salutaires pour comprendre à quel point le monde audiovisuel est totalement gangréné par le patriarcat. Son propos est soutenu par des chercheuses et des spécialistes dont elle retranscrit les paroles, ce qui permet d'entendre un contre-discours essentiel qui remet en cause les images auxquelles nous sommes depuis toujours soumis.es. Enfin, le livre n'est pas sans espoir puisqu'il met aussi en valeur des œuvres qui proposent une autre voie.

On ne sort pas de cette lecture indemne et c'est douloureux de prendre conscience que nos séries ou nos films cultes ont pu participer à la culture du viol et qu'ils ont façonné notre manière de désirer... mais c'est une entreprise de lucidité salutaire.



 A.T.

- Ce bulletin est trimestriel, gratuit et envoyé à toutes les adhérent-es.
- Ce bulletin est participatif ! Envoie tes contributions pour le prochain bulletin avant le 31 janvier 2025 à [documentation@planningfamilial69.fr](mailto:documentation@planningfamilial69.fr)
- Publication ISSN : 1776-208



**le planning  
familial 69**

**2 rue Lakanal  
69100 Villeurbanne**

**ACCUEIL, ÉCOUTE ET INFORMATION**

[contact@planningfamilial69.fr](mailto:contact@planningfamilial69.fr) • 04 78 89 50 61

**PARTENARIATS, MILITER, ÊTRE BÉNÉVOLE**

[mfpf69@planningfamilial69.fr](mailto:mfpf69@planningfamilial69.fr)

**CENTRE DE DOCUMENTATION**

[documentation@planningfamilial69.fr](mailto:documentation@planningfamilial69.fr)

**NOS RÉSEAUX SOCIAUX**

 [@planningfamilial69](https://www.instagram.com/planningfamilial69)

 [Planning Familial 69](https://www.facebook.com/Planning Familial 69)

**ADHÉRER AU PF69**

